

PRÉSIDENTE

SECRETARIAT GÉNÉRAL

N° 2016-2013/ARR/DC

du : 04/10/2013

AMPLIATIONS

Commissaire délégué	1
DJA-Doc	1
DC	1
Intéressés	11

ARRÊTÉ

modifiant l'arrêté n° 11295-2009/ARR du 16 octobre 2009 portant désignation de personnes qualifiées au sein d'organismes extérieurs

Abrogé implicitement

Nota : Le statut « abrogé implicitement » résulte d'une interprétation des services de la province Sud. Bien que ce travail ait été accompli avec méthode et rigueur, permettant à l'usager de s'en prévaloir avec confiance, une telle mention ne saurait donc juridiquement faire foi.

LA PRÉSIDENTE DE L'ASSEMBLÉE DE LA PROVINCE SUD

Vu la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,

Vu la délibération n° 16-2001/APS du 26 mai 2001 instituant un nouveau dispositif de soutien d'aide à la création artistique ;

Vu l'arrêté modifié n° 11295-2009/ARR du 16 octobre 2009 portant désignation de personnalités qualifiées au sein des organismes extérieurs ;

Vu le rapport n° 1565-2013/ARR du 29 août 2013,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Le point 6 de l'article 1 de l'arrêté du 16 octobre 2009 susvisé, est réécrit comme suit :

(172) Au sein du jury du dispositif d'aide à la création artistique :

- désignation de madame Lydie GARDET et de monsieur Henri GAMA qui siègent au jury lorsqu'il se prononce sur le versement d'une aide à la création en arts visuels ou d'une aide à l'exposition ;
- désignation de monsieur Jean-Brice PEIRANO et de monsieur Manuel CASTEJON qui siègent au jury lorsqu'il se prononce sur le versement d'une aide à l'accompagnement à l'écriture et d'une aide à l'édition ;
- désignation de monsieur Evarist WAYARIDRI et de monsieur Jean-Pierre CABEE qui siègent au jury lorsqu'il se prononce sur le versement d'une aide à la création musicale ;
- désignation de madame Corinne CUMENAL et de monsieur Manuel TOURAILLE qui siègent au jury lorsqu'il se prononce sur le versement d'une aide à la réalisation de courts-métrages.

(111) Au sein du jury dispositif de la bourse d'enseignement artistique :

- désignation de madame Lydie GARDET pour la catégorie de concours relatifs aux arts visuels ;
- désignation de monsieur Jean-Pierre CABEE pour la catégorie de concours relatifs au chant ou à la musique ;
- désignation de monsieur Richard DIGOUE pour la catégorie de concours relatifs à la danse ;
- désignation de monsieur Laurent ROSSINI pour la catégorie de concours relatifs au théâtre ;
- désignation de monsieur Gilles DONNEGER pour la catégorie de concours relatifs à l'audiovisuel. ».

(156) Au sein de la commission de financements des projets de décoration ou d'aménagement paysager :

- désignation de monsieur Jean-François Danet pour la catégorie professeur d'art plastique de l'Education nationale désignée par le vice-recteur ;
- désignation de madame Valérie Morignat pour la catégorie critique d'art ;
- désignation de madame Véronique Menet pour la catégorie conseiller paysagiste.

ARTICLE 2 : Le présent arrêté sera transmis à Monsieur le commissaire délégué de la République et notifié aux intéressés.